

Collège Henri Dheurle – La Teste de Buch

Le diplôme national du brevet – Session 2018

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. À partir de la session 2018, il est rééquilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales. Celles-ci se composent de quatre épreuves écrites (sur une journée et demie) et d'une épreuve orale.

Les épreuves écrites se dérouleront à la fin du mois de juin (à préciser).

Objectifs :

Délivré par un jury, le brevet est un **diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège.**

L'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

Le brevet session 2018 :

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves finales passées en fin du cycle 4 (classe de troisième) :

- Une épreuve orale (sur 100 points) : *se déroulera le 14 mars 2018*

L'épreuve orale, **permettant notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale**, se déroule via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien avec le jury) sur un thème choisi par le candidat parmi deux thèmes proposés (compte rendu du stage en entreprise ou œuvre artistique dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts). **Le candidat devra choisir son thème avant le 26 janvier (date limite).**

- Quatre épreuves écrites (sur 300 points) :

Les épreuves écrites portent sur :

- le **français** (3h) : explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et de rédaction **(sur 100 points)**
- les **mathématiques** (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique **(sur 100 points)**
- **l'histoire et géographie** (2h) : analyse de documents et de cartes **(sur 50 points)**
- les **sciences** (1h) : sur deux épreuves tirées au sort parmi physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie **(sur 50 points)**

- Evaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (sur 400 points) :

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3e trimestre de la classe de 3e :

- Maîtrise insuffisante (**10 points**)
- Maîtrise fragile (**25 points**)
- Maîtrise satisfaisante (**40 points**)
- Très bonne maîtrise (**50 points**)

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif (comme le Latin) selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- **10 points** si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- **20 points** si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

En résumé :

Les épreuves obligatoires représentent 400 points (100 + 300) et l'évaluation du socle commun 400 points.

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800 possibles.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions "assez bien", "bien" ou "très bien" :

Il obtient la mention :

- **assez bien** s'il cumule au moins 480 points
- **bien** s'il cumule au moins 560 points
- **très bien** s'il cumule au moins 640 points

Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite.